L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 17 MARS 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 17 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Feriet, à 11 heures, sur les lieux—une grocerie coin Bienville et Tremé.

Par D. H. Morphy, à 11 heures, à l'entrepôt de MM. Vass Bros., Nos [illegible] rue des Magasins—maquereaux.

Par F. Keller, au-dessous de l'Hôtel St-Charles—Vente régulière de livres, tous les soirs, à 7 heures.

Par Sullivan, Marks & Co, à leur salle d'encan, No 22 de la rue de Chartres—Lingerie de messieurs, "notions," articles de fantaisie, fournitures de bureaux, etc.; pendules françaises.

Par Vincent & Co—à 10 heures au No 100 rue du Canal, continuation de la vente du chargement de la barque Lawrence, arrivée de la Chine—nattes, objets chinois, joaillerie, objets en laque.

Par Louis Stern & Bros, au No. 14 de la rue de Chartres—bottes, souliers et brodequins.

☞ La vente de marchandises chinoises et japonaises arrivées par le navire Lawrence, sera continuée aujourd'hui, à 10 heures et demie du matin, au No 100 de la rue du Canal, par Vincent & Co. Il sera offert à l'encan une grande variété d'articles, ensemble avec de beaux bronzes et de la bijouterie chinoise, et le reste d'un beau stock de nattes.

Maquereaux.—Voir l'annonce de D. E. Morphy.

☞ [illegible] imprimer vos [illegible], Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", coin des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et sans MELANGE.—Confiserie fine de tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, Successeurs d'Ernest Turpin, 88 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, VENDREDI,

ACADEMIE DE MUSIQUE — Troupe Gaieté de spécialités.

ST-CHARLES—Frits our Cousin German.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St Charles.

La Question des Licences.

Il importe de mettre un terme à un malentendu qui dure depuis trop longtemps dans ce pays et qui donne lieu à des abus criants. Il s'agit de la question des licences.

Les autorités et la police semblent considérer la licence comme un permis d'exercer une industrie, d'où elles concluent que le citoyen qui n'a pas ce permis peut être arrêté, emprisonné et condamné à l'amende. Nous protestons contre une pareille interprétation, qui est contraire à tous les principes constitutionnels et à l'essence même des institutions républicaines. Cette manière de voir nous ramènerait tout droit au vieux système du moyen-âge.

S'il est vrai que nous vivions dans un pays libre, sous un gouvernement républicain et sous la protection d'une constitution fédérale et d'une constitution d'Etat qui garantissent la vie, la liberté et la propriété des citoyens, il s'ensuit que l'industrie et le commerce sont libres et que chacun peut se livrer à l'exercice d'une industrie sans un permis de l'autorité.

Les taxes qui sont imposées aux professions ne peuvent être considérées comme des taxes d'une nature spéciale et différentes des taxes imposées à la propriété ou au revenu; elles sont levées et perçues en vertu du même principe et du même pouvoir.

Or, on n'a pas encore, que nous sachions, imaginé de faire arrêter les gens qui doivent des taxes arriérées sur leurs propriétés.—Cela viendra peut-être, il est vrai.—Mais, en attendant, et en nous basant sur la législation qui nous régit, nous maintenons que le non-paiement des taxes ne peut donner lieu à une poursuite criminelle, ni conséquemment à des mesures arbitraires, telles que l'arrestation et l'emprisonnement des débiteurs récalcitrants, et la fermeture de leurs établissements.

La licence n'est pas un permis d'exercer une profession, c'est un simple reçu de taxe; et la ville n'a d'autre droit à l'encontre de ceux qui n'ont pas payé cette taxe que celui qu'elle a contre les débiteurs de taxes sur les propriétés, c'est-à-dire le recouvrement par les voies civiles.

En arrêtant les citoyens, en fermant les établissements, la police viole les principes les plus élémentaires de notre droit public; elle commet un acte arbitraire que nos cours de justice ne doivent pas tolérer.

En ordonnant à la police d'agir ainsi, nos administrateurs municipaux se rendent complices de cet arbitraire et ils sont, à notre point de vue, passibles de dommages et intérêts envers les parties lésées.

En soutenant cette thèse, nous savons que nous choquons des idées généralement reçues et que la législature et les conseils municipaux paraissent partager complètement. Mais ces idées ne sont basées que sur les vieilles traditions monarchiques d'Europe qui ont perpétué, dans cette république, certains usages complètement en contradiction avec l'esprit des institutions républicaines. Chaque fois que la question a été portée devant une cour composée de jurisconsultes, réellement dignes de ce nom, elle a été décidée dans le sens que nous soutenons, c'est-à-dire que la licence n'est pas un permis d'exercer une profession mais un simple reçu de taxe.

Nous avons déjà exprimé la même opinion à l'occasion de la prétention élevée par la législature d'imposer à ceux qui reçoivent des licences de l'Etat la condition de se conformer aux doctrines dites d'égalité sociale. Cette prétention était fondée sur la même idée erronée que les licences sont des permis, ce qui n'est pas plus vrai qu'il n'est vrai que le reçu de taxes pour une propriété soit un permis de posséder cette propriété.

Le citoyen qui ne paie pas les taxes sur ses propriétés est exposé à voir ses propriétés saisies et vendues pour cette dette comme pour toute autre; celui qui ne paie pas sa taxe de licence ne peut être, selon nous, poursuivi que civilement et non criminellement.

Nous sommes heureux de voir que notre confrère du *Commercial Bulletin* partage notre manière de voir et prend, avec son habileté ordinaire, la défense de la cause de la liberté de l'industrie. L'année dernière, nous avons eu occasion de citer la jurisprudence de plusieurs Cours sur ce sujet, jurisprudence qui est conforme à nos vues. Nous aimerions à voir la question portée devant nos Cours et résolue une bonne fois afin qu'on en finisse avec ce système des licences qui donne lieu à tant d'abus et à tant de partialité dans son application.

Il nous a été adressé, au sujet de ces abus, une communication qui relate certains exemples prouvant qu'il est "avec la police des accommodements", ce que nous savions de reste. Les réflexions que nous venons de faire nous dispensent d'insérer cette communication, car nous avons peu d'espoir de réformer les habitudes de la police et c'est aux autorités supérieures que nous demandons la réforme du système et la cessation du malentendu auquel il donne lieu depuis nombre d'années.

RECEPTION DU MINISTRE ESPAGNOL A WASHINGTON.—M. Lopez Roberts, ministre plénipotentiaire d'Espagne, a été reçu mardi en audience officielle par le président Grant. Il lui a remis les lettres qui l'accréditent auprès du gouvernement américain comme représentant du roi d'Espagne, Amédée Ier, ainsi qu'une lettre autographe dans laquelle le nouveau souverain annonce son avénement au général Grant.

Dans un discours assez long, M. Roberts a fait l'éloge [illegible] de la nouvelle constitution:

"Les Cortès ont donné à leur pays une constitution [illegible]

"M. Roberts a ensuite exprimé le voeu [illegible] de voir se maintenir les bonnes relations entre l'Espagne et les Etats-Unis.

Le Président a dit, dans sa réponse:

"Les récents changements survenus dans les affaires publiques d'Espagne [illegible]

Les membres du cabinet fédéral assistaient à la réception de M. Roberts.

☞ AVIS AUX HAVANAIS. — Spécialité pour le nettoyage des chapeaux Panamas, au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

INSTITUT ST-LOUIS.—Une soirée musicale doit être donnée ce soir, à l'Institut St-Louis, par les jeunes demoiselles, élèves de cet établissement d'éducation. Nous nous ferons un plaisir de nous rendre à l'invitation qui nous a été adressée par l'éminente directrice de l'Institut, madame E. Lavillebeuvre.

☞ Achetez vos chemises françaises toile et devant toile chez LION & PINSARD, 151, rue du Canal.

SOIERIES CHINOISES. — On sait que la Chine est un des pays producteurs de la soie, et les fabriques d'Europe importent beaucoup de cette matière première, mais jusqu'à présent les soieries chinoises sont restées en Europe et en Amérique à l'état de curiosité. Or, la maison D. H. Holmes, de la rue du Canal, a réussi à acheter tout l'assortiment de soieries chinoises apporté par la barque Lawrence et elle invite les dames de sa clientèle et le public à venir visiter ces remarquables échantillons de l'industrie asiatique.

☞ Le "Baume Pectoral aux Navets Indiens" poursuit avec succès son œuvre de guérison. Pas un rhume, pas une bronchite ne résiste à ses effets miraculeux. Les personnes atteintes de ces affections feront bien d'en user immédiatement. On le trouve chez B. Laplace, 28 et 25, rue des Champs-Elysées.

ARTICLES FRANÇAIS.—MM. Lion et Pinsard, rue du Canal 151 et 153, annoncent aujourd'hui dans l'*Abeille*, qu'ils ont reçu 100 douzaines de gants Jouvin et 300 douzaines de chemises françaises pour hommes.

La supériorité de ces articles est admise par tous ceux qui en ont fait usage. On ne saurait avoir de meilleurs gants que les gants Jouvin, et des chemises mieux confectionnées que les chemises françaises. Elles sont larges, faciles à mettre et ne genent jamais.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE—Le beau bateau à vapeur *Tahlequah* ayant été retenu hier par le mauvais temps, partira ce soir, à 5 heures. Le *Tahlequah* prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou jusqu'à Lockport. Là un autre bateau prendra le fret destiné à Terrebonne. Le *Tahlequah* est commandé par le capitaine Frank Dalferes dont l'habileté connue inspire toute confiance. Nous engageons donc les voyageurs et expéditeurs à profiter du départ d'aujourd'hui, s'ils tiennent à la rapidité et à la sureté du service, car le *Tahlequah* répond admirablement à ces deux conditions.

☞ Quiconque veut gagner de $1 à $3, doit acheter son chapeau au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 118 & 150, à la Nlle-Orléans.

HONNEUR A LA CALIFORNIE.—Le total des sommes envoyées jusqu'à ce jour, au nom de la population française des Etats du Pacifique, par le Comité Central de la Souscription Nationale à San Francisco s'élève à $199,034.

Si nous ajoutons à cette somme celle de $205 souscrite pour Phalsbourg, et celle de $2,113 18 restant en caisse, le 7 courant, nous trouvons que les souscriptions ont dépassé 1,010,500 fr.—un assez joli total pour quelques milliers de Français.

LE PATRIOTISME DES ALSACIENS.—Dans le Bas-Rhin, sur 145,000 inscrits, 120,000 électeurs ont pris part au vote!

Héroïques Alsaciens! M. de Bismarck comprendra-t-il qu'il y a encore sur la terre quelque chose de supérieur à la force matérielle? Il y a votre patriotisme et votre attachement indissoluble à la France.

Le Haut-Rhin se conduit de la même façon que le Bas-Rhin. Il a droit à la même admiration, il a donné à la Prusse la même leçon.

On sait que le colonel Danfert qui commandait à Belfort, a été le premier élu sur la liste des candidats du Haut-Rhin.

La Chambre toute entière s'est levée, émue et transportée d'enthousiasme, pour valider les élections des députés de l'Alsace.

Lorsque Gambetta décréta la dernière levée, le général prussien qui commandait à Mulhouse fit prévenir le conseil municipal qu'il frapperait la ville d'une imposition de 300,000 fr., s'il apprenait qu'un seul homme fût allé rejoindre le drapeau français. Deux heures après, nous affirme l'arrivant, le conseil envoyait au général prussien, les 200,000 francs.

UNE LETTRE DE PAUL DE CASSAGNAC.

M. Paul de Cassagnac adresse la lettre suivante au *Messager du Midi*:

Forteresse de Cosel, ce 2 février.

Monsieur le rédacteur en chef,

L'indépendance que je saluais chez vous, sous l'empire, n'a pas dû déserter vos colonnes, et votre honorable journal, si répandu dans ma chère région méridionale, voudra bien accueillir cette lettre, qui vous vient d'un soldat prisonnier, bien plus que d'un homme politique.

J'apprends qu'une feuille belge, reproduite par plusieurs feuilles françaises, annonce que "je suis parfaitement en liberté et que l'on m'attend à Genève pour activer le foyer de conspiration bonapartiste."

Depuis cinq mois, monsieur, j'habite la forteresse de Cosel, sur la frontière polonaise, c'est le pénitencier militaire de la Prusse. Une casemate, cinq pieds carrés de promenade, et la défense absolue de communiquer avec les soldats prisonniers, voilà les seules faveurs que m'a valu ma haine bien connue pour l'Allemagne. Il est juste d'ajouter que, depuis deux jours, j'ai la permission de loger dans une chambre et de m'y garantir, à mes frais, des rigueurs excessives d'un climat glacial. C'est l'unique voyage, l'unique déplacement qu'on puisse me reprocher.

Pour ce qui est de mes conspirations bonapartistes, il n'est facile de répondre:

Quand j'ai signé mon engagement de simple soldat, il m'était aisé d'occuper une situation moins périlleuse et moins vulgaire. Comme bien des gens du régime impérial et du régime républicain, j'aurais pu m'éviter la peine de partir le sac au dos, et mettre entre les balles et ma poitrine une fonction quelconque. Mes amis, MM. Jérôme David et de Palikao venaient d'arriver au pouvoir, et c'était le moment où jamais de se livrer à ces petites curées de places qui tentent si fort les natures humaines de tous les partis. Mais du moment où l'ennemi foulait le sol de la France, je ne me reconnaissais plus le droit de faire la moindre politique, et, à l'heure où j'ai l'honneur de vous écrire, je pense de même.

Et, d'ailleurs, à quoi bon conspirer?

Le rôle de l'empereur est irrévocablement fini; le rôle du prince impérial ne saurait commencer encore. La France n'a besoin ni d'un vieillard, ni d'un enfant. Il lui faut un bras vigoureux, un bras de fer qui la prenne, étendue qu'elle est à terre et qui la remette debout. Ce bras, je le bénirai, qu'il surgisse de droite ou de gauche.

Au milieu des ruines de mon pays, je n'ai plus de passion dynastique, je n'ai que la passion patriotique et française. Je servirai l'ordre loyalement, quel que soit son nouveau représentant, et je continuerai d'être l'implacable ennemi du désordre.

J'ignore si la France rappellera les Bonaparte; mais ce rappel je ne le souhaite pas, le jugeant fatal peut-être et tout au moins prématuré pour cette dynastie que j'aimerai toujours.

Il est possible que je combatte le gouvernement qui va venir, mais ce sera loyalement et au grand jour. — La conspiration est un mode qui me répugne et qui dénote l'impuissance.—Où qu'elle ait lieu, vous ne m'y verrez jamais!

Veuillez agréer, etc.

PAUL DE CASSAGNAC, *zouave prisonnier.*

—A Paris, le 17 février, à 10 heures du matin, un nombreux cortège accompagnait à sa dernière demeure le capitaine d'artillerie Dubois.

C'était un officier intelligent, énergique, adoré de ses soldats, estimé de ses camarades et de ses chefs. Il avait trente-et-un ans.

Ayant reçu l'ordre verbal de conduire le matériel de la batterie aux Prussiens, il n'avait pas obéi; à une injonction écrite, il avait répondu de nouveau par un refus motivé.

[illegible]

—Qui?

—Eh parbleu, les Prussiens!

Et congédiant son ami — il se brûla la cervelle.

On écrit de Trieste:

"Le *Cittadino* déclare qu'à l'avenir non seulement les Triestins, mais [illegible]

— Les persécutions contre les démocrates allemands augmentent en Hanovre et en Saxe de la part des autorités prussiennes.

Le docteur Jacoby, qui avait été récemment remis en liberté, vient d'être arrêté de nouveau et conduit en prison.

☞ Achetez vos gants (garantis Jouvin) chez Lion & Pinsard, 151 et 153, rue du Canal.

Proclamation de l'empereur Napoléon au peuple français.

Voici le texte complet de ce document, déjà annoncé par le télégraphe:

Français!

Trahi par la fortune, j'ai gardé depuis ma captivité ce profond silence, qui est le deuil du malheur. Tant que les armées ont été en présence, je me suis abstenu de toutes démarches, de toutes paroles qui auraient pu diviser les esprits. Je ne puis, aujourd'hui, me taire plus longtemps devant les désastres du pays sans paraître insensible à ses souffrances.

Au moment où je fus obligé de me constituer prisonnier, je ne pouvais traiter de la paix. N'étant plus libre, mes résolutions auraient semblé dictées par des considérations personnelles.

Je laissai au gouvernement de la régente, siégeant à Paris au milieu des Chambres, le devoir de décider si l'intérêt de la nation exigeait la continuation de la lutte. Malgré des revers inouïs, la France n'était pas domptée: nos places fortes étant encore debout, peu de départements envahis, Paris en état de défense, l'étendue de nos malheurs pouvait être limitée.

Mais pendant que tous les regards étaient tournés vers l'ennemi, une insurrection éclata dans Paris; le siège de la représentation nationale fut violé, la sécurité de l'impératrice menacée: un gouvernement s'installa par surprise à l'Hôtel-de-Ville, et l'Empire, que toute la nation venait d'acclamer pour la troisième fois, abandonné par ceux qui devaient le défendre, fut renversé.

Faisant trève à mes justes ressentiments, je m'écriai: "Qu'importe la dynastie si la patrie peut être sauvée!" Et au lieu de protester contre la violation du droit, j'ai fait des voeux pour le succès de la défense nationale, et j'ai admiré le dévouement patriotique qu'ont montré les enfants de toutes les classes et de tous les partis.

Maintenant que la lutte est suspendue, que la capitale, malgré une résistance héroïque, a succombé, et que toute chance raisonnable de vaincre a disparu, il est temps de demander compte à ceux qui ont usurpé le pouvoir du sang répandu sans nécessité, des ruines amoncelées sans raison, des ressources du pays gaspillées sans contrôle.

Les destinées de la France ne peuvent être abandonnées à un gouvernement sans mandat, qui, en désorganisant l'administration, n'a pas laissé debout une seule autorité émanant du suffrage universel.

Une nation ne saurait obéir longtemps à ceux qui n'ont aucun droit pour commander. L'ordre, la confiance, une paix solide ne seront rétablis que lorsque le peuple aura été consulté sur le gouvernement le plus capable de réparer les maux de la patrie.

Dans les circonstances solennelles où nous nous trouvons, en face de l'invasion et de l'Europe attentive, il importe que la France soit une dans ses aspirations, dans ses désirs comme dans ses résolutions. Tel est le but vers lequel doivent tendre les efforts de tous les bons citoyens.

Quant à moi, meurtri par tant d'injustices et d'amères déceptions, je ne viens pas aujourd'hui réclamer des droits que quatre fois en vingt ans vous m'avez librement conférés. En présence des calamités qui nous entourent, il n'y a pas de place pour une ambition personnelle; mais tant que le peuple, régulièrement réuni dans ses comices, n'aura pas manifesté sa volonté, mon devoir sera de m'adresser à la nation comme son véritable représentant et de lui dire: "Tout ce qui est fait sans votre participation est illégitime." Il n'y a qu'un gouvernement issu de la souveraineté nationale qui, s'élevant au-dessus de l'égoïsme des partis, ait la force de cicatriser vos blessures, de rouvrir vos coeurs à l'espérance comme les églises profanées à vos prières, et de ramener au sein du pays le travail, la concorde et la paix.

NAPOLÉON.

Wilhelmshohe, le 8 février 1871.

☞ Chapeaux de paille pour enfants, à très bon marché, au coin St-Louis et Royale.

LA VOIX DE LA POLOGNE.

On lit dans la *Gazetta Foruska*, paraissant à Tora:

"Hier, 19 janvier, à la séance de la Chambre des députés prussiens, tenue à Berlin, après que la commission chargée de rédiger un projet d'adresse en réponse à l'ordre souverain envoyé au peuple allemand l'eut déposé sur le bureau (le susdit ordre ayant été porté à la connaissance de la Chambre par le comte de Itzenplitz, ministre du commerce), M. Henri Szuman, l'un des députés du grand duché de Posen, a demandé la parole pour parler au nom de tous les députés polonais siégeant dans la Chambre des députés prussienne, ce qui lui ayant été accordé, il prononça, au milieu d'un silence solennel, ce qui suit:

Ce n'est pas sans une émotion intérieure profonde que je prends la parole dans un moment qui est pour vous, Messieurs, si important. Je la prends pour bien fixer ma position et celle de mes compatriotes vis-à-vis de la manifestation à laquelle vous allez procéder.

Sans doute, c'est un spectacle saisissant pour tout homme [illegible] que d'assister à l'accomplissement de l'unification nationale et politique d'un grand peuple, et, sous ce rapport, nous sympathisons avec [illegible] grand peuple allemand. Mais, ce que nous ne devons point faire, et ce que notre qualité de Polonais nous interdit de faire, c'est de prendre volontairement une part active à une manifestation de ce genre.

Messieurs, nous devons rester et nous resterons ce que nous sommes par notre langue, par notre histoire, par nos convictions et par nos moeurs.

Nous voulons constater et maintenir dans cette Chambre même notre qualité de Polonais, pour empêcher jusqu'à l'apparence, qui pourrait faire croire que nous puissions renoncer à notre droit inaliénable, quand même on nous offrirait en échange une importance politique plus considérable.

C'est que, messieurs, il existe des droits sacrés qui appartiennent au même titre et dans la même mesure au plus faible comme au plus puissant des peuples, droits qu'on ne saurait refuser pas plus à un ennemi puissant qui se trouve vaincu, qu'au plus faible qui se trouverait dans le même cas.

Ces droits sont: celui à l'existence de son individualité nationale et le droit de l'autonomie.

Il faut, messieurs, que le peuple allemand tout entier, et, à plus forte raison, que ceux qui sont appelés à diriger la marche des événements dans le présent et dans le plus proche avenir, soient bien pénétrés du sentiment de ces droits naturels et sacrés qu'ont tous les peuples. Puisse la devise de votre Etat: *Suum cuique*, devenir une vérité. Puisse-t-elle passer dans les faits et être réalisée dans la pratique. S'il en était ainsi, nous pourrions alors former des voeux pour vous et nourrir des espérances pour que l'acte qui est actuellement en voie de s'accomplir puisse devenir une source abondante de bénédictions et de bonheur, aussi bien pour vous que pour les peuples de l'Europe!

Messieurs, si le projet d'adresse qu'on vient de vous présenter n'était qu'une expression de votre joie, nous nous serions, en notre qualité de Polonais seulement, abstenus du vote; mais, comme il est opposé au droit des peuples à l'autonomie, et qu'il se prononce d'avance en faveur des idées annexionnistes, qui sont contraires à nos convictions et à notre conscience, cela nous met dans l'obligation de déclarer ici publiquement que nous voterons contre le projet en question.

Le silence profond observé pendant le discours de M. Henri Szuman s'est encore continué pendant quelque temps. On procéda ensuite au vote, et le nombre des votes négatifs répondit juste à celui des députés de nationalité polonaise siégeant à la Chambre de Berlin.

☞ AVIS AUX MÈRES.—Chapeaux pour enfants, en paille, laine, de 25 cents à $2 au coin St-Louis et Royale.

AMENITÉS ENTRE FRÈRES ET AMIS.—Le M. Millière dont il s'agit dans l'article suivant, est un des 43 candidats qui ont obtenu le plus de voix à Paris.

Un journal, qui s'appelle le *Vengeur* et que dirige le citoyen Félix Pyat, a publié avant-hier une longue série d'insanités contre M. Jules Favre et sa famille, sous la signature d'un nommé Millière, qui fut naguère le factotum de M. Henri Rochefort à la *Marseillaise*, après avoir été son principal courtier électoral.

Cette publication a soulevé une réprobation unanime.

Hier matin, M. Rochefort, dans son journal le *Mot d'Ordre*, a protesté avec une sincère indignation contre la publicité donnée à de pareilles turpitudes:

"Etant au gouvernement, dit-il, comme étant au *Mot d'Ordre*, [illegible] n'avons cessé de combattre M. Jules Favre, et tout porte à croire que nous le combattrons toujours [illegible]

[illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Le comte de Paris renonce au trône de France.

Politique de conciliation du gouvernement.

L'Angleterre maltraitée par les journaux français.

Grandes discussions personnelles dans le Congrès.

Blaine et Butler.

Butler écrasé.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Londres, 16 mars—Une violente tempête a passé sur la Grande-Bretagne. Les télégraphes sont abattus; beaucoup de navires [illegible] détails.

Vienne, 16 mars—L'Empereur a envoyé le comte Potocki pour saluer l'Empereur de Prusse à Berlin, à l'occasion de son couronnement.

Paris, 16 mars—M. Devienne a interdit les mascarades demain.

L'évacuation de Dieppe et des pays environnants a été complétée hier.

Paris, 16 mars—Des Allemands ont acheté une pièce de terre à Bougival, arrondissement de Versailles, pour y enterrer leurs compatriotes qui ont été inhumés provisoirement dans le voisinage. Des précautions ont été prises par les autorités françaises pour protéger les habitants et les soldats contre l'infection résultant de l'exhumation des corps, exhumation à laquelle on attribue la maladie pestilentielle qui sévit parmi les bêtes à cornes.

Un autre journal radical a été saisi par la police.

Le chemin de fer d'Orléans a été remis par les Allemands entre les mains des Français.

Un droit de timbre de deux centimes a été rétabli sur les journaux quotidiens qui se publient à Paris et dans les départements. Les journaux politiques doivent déposer 24,000 francs au département des finances pour la garantie du paiement du droit.

L'*Indépendant* de Rouen, pour avoir conseillé au peuple d'exhiber des emblèmes de deuil pendant la dernière revue des troupes allemandes, a été supprimé et son propriétaire condamné à une amende de 1000 francs.

Londres, 16 mars—Le *Journal des Débats*, en commentant le résultat des conférences sur la question d'Orient, a tenu un langage plein d'amertume envers l'Angleterre. Il déclare qu'elle a perdu tous les avantages obtenus par la guerre de Crimée. La France est en ce moment impuissante: son épée est rompue—mais lorsqu'elle pourra de nouveau sortir du fourreau, ses coups ne seront pas portés aussi loin qu'en Turquie. D'autres journaux de Paris font à l'Angleterre les mêmes reproches.

On rapporte qu'Auguste Pierre doit être nommé préfet de la Seine.

Le comte de Paris renonce à toute intention de sa part de concourir, avec d'autres princes de la maison royale au trône de France.

Le cabinet Français a décidé qu'il continuera sa politique de conciliation envers les mécontents de Montmartre.

Les grands froids ont fait beaucoup de mal aux récoltes de blé en Belgique, et dans la plus grande partie du pays il faudra semer de nouveau.

NOUVELLES DES ANTILLES.

Washington, 16—Baie de Samana, 28 février—Arrivé, le steamer des Etats-Unis Nantucket, de la ville de San Domingo, avec des nouvelles des commissaires. Le rapport officiel annonçant que les habitants de Boni et de San Christoval avaient abattu le drapeau dominicain et arboré le drapeau américain y avait eu une excitation considérable. Le commissaire Howe prenait des informations à ce sujet.

Les révolutionnaires du port de Saint [illegible] étaient à la veille de marcher sur Hayti pour renverser Soyal et placer Lecate à la tête du gouvernement.

Port-au-Prince, 7—La commission est arrivée ici. Tout le monde se porte bien. Les Haytiens sont vivement opposés à l'annexion; mais partout les commissaires ont été reçus avec civilité. M. Wade prépare un rapport préliminaire.

Le lendemain de leur arrivée, MM. Wade et Howe sont allés voir le Président et son cabinet. Des discours ont été prononcés. M. Wade a dit qu'il ne voulait pas quitter l'île sans présenter ses respects au Président de la république haytienne et qu'il espérait que les sentiments d'amitié continueraient à animer pendant longtemps les deux nations l'une envers l'autre. Soyal a répondu dans le même esprit. A la fin de la conférence, il a dit qu'il tâcherait de rendre aux commissaires leur visite, mais à cause du sentiment populaire contre la présence de la commission dans le port, il ne faut pas compter qu'il puisse le faire.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 16—Temps indiqué pour vendredi sur le Golfe, au Sud et Sud-Est: Nuages et vents.

Washington, 16 mars—La réunion des sénateurs républicains aujourd'hui, a été nombreuse et orageuse. Huit à dix sénateurs parlaient quelquefois en même temps. Ils se sont entendus à la fin pour repousser l'ajournement. Ils proposent une commission de cinq sénateurs et sept représentants pour recevoir les témoignages. Ils ont chargé le comité judiciaire de rapporter le bill de Ku-Klux et ont décidé de ne pas laisser faire d'autre législation.

SÉNAT—Le bill permettant de placer la statue du professeur Morse sur un terrain public, a passé.

Le bill pour écarter certaines incapacités politiques a été retiré par suite d'un amendement de Trumbull pour rendre la réhabilitation générale.

Plusieurs propositions pour le rétablissement de l'ordre au Sud ont été référées et le Sénat s'est ajourné.

Washington, 16—Ce qui suit est un résumé de lettre de Butler qui a provoqué une scène à la Chambre. Il dit: Cela ne peut faire aucun bien au parti républicain et ne peut lui causer que du mal.

1o. Parce que ce comité a été imposé aux républicains par le vote presque unanime du parti démocrate à la Chambre, aidé par quelque 20 ou 30 républicains seulement contre la décision de la majorité de ce parti, rendue dans un caucus dûment convoqué de la Chambre.

2o. Parce que ce comité a été fait par une combinaison de républicains, partisans des hauts tarifs, avec la démocratie.

3. Parceque ce comité serait entièrement sans puissance pour tout bon projet quel qu'il fût.

4. Parceque mon service comme président du comité formerait le meilleur document électoral qui pût être placé dans les mains des démocrates dans la prochaine campagne. C'est en cela que le rapport du comité est négatif, illusoire et inutile pour montrer la situation exacte des choses au Sud. Partout où le comité se présenterait il y aurait paix et soleil et bons termes chargés de le dire dans notre rapport.

Là où nous ne serions pas, il y aurait meurtre, vol et incendie, et tout cela disparaîtrait avec le jour. Je suis obligé d'employer ce mode pour vous dire que je refuse de servir parce que le comité n'a été annoncé par l'orateur qu'après le vote de l'ajournement, ce qui m'a ôté toute possibilité de refuser la place qui m'était imposée. [illegible] autre chose est d'y faire entrer un homme qui ne veut pas.

Pendant la discussion M. Stevenson a dit: Dans l'état de désorganisation où s'est trouvé le parti, il n'y avait pas d'autre remède que l'investigation proposée. Il en espère de bons résultats et il y persiste.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS—Kelley, de la Pennsylvanie, demande à être excusé comme membre du comité choisi pour faire une enquête sur les outrages du Sud. Sa santé ne lui permet pas de travaux et [illegible] voyage. Il est menacé de pulmonie. Il appelle l'attention sur une circulaire, dit Butler, qui attribue la formation du comité à une combinaison de républicains et de démocrates. Il nie hautement cette assertion et en démontre la fausseté. Il dit qu'il a toujours voté avec le parti. Il a assisté aux caucus aussi longtemps que sa santé le lui a permis.

Peters a demandé si la majorité des Républicains qui étaient présents hier n'a pas voté pour la résolution. Une analyse du vote démontrerait le fait. Butler a dit que beaucoup de ceux qui étaient opposés à la résolution ont voté pour parce que, comme hommes du Sud, ils ont vu le tour qu'on voulait jouer et qu'ils ne pourraient avoir aucune législation [illegible]

[illegible]

M. Butler répond qu'il n'y [illegible]

MM. Kelly et Butler ont encore parlé à propos des principes du tarif [illegible]

M. Peters a dit que la résolution avait été écrite par son collègue et ami Blaine. Ceux qui la voulaient ont consulté les membres de la Chambre, et les républicains ont pensé que la résolution était bonne comme compromis et qu'elle devrait passer en tout cas même avec l'autre législation.

On n'a pas été une surprise. Elle fut montrée aussi au représentant du Massachusetts (Butler).

Butler—La réponse fut qu'en aucun cas je ne voterais pas.

Peters continue en disant que chaque membre avait la liberté de voter à sa guise et que cela avait été convenu dans le caucus; et qu'en conséquence on n'a joué aucun tour. Que du reste quant à lui il ne voyait pas de raison de voter contre une mesure parce que le représentant du Massachusetts y était opposé ou parce qu'elle était approuvée par les hommes d'un autre parti. Il a été bien aise de voir que les démocrates pensaient comme lui sur le sujet. Il félicite la Chambre d'avoir passé une résolution par une majorité formée de tous les républicains et démocrates qui ont voté.

Butler demande ce qu'on penserait de lui ou de dix de leurs amis qui, après s'être entendus en caucus sur un candidat, viendraient ensuite à la Chambre et abandonneraient les fonctions d'orateur à un démocrate.

Peters—Je supposerais que vous avez quelque projet diabolique.

Butler—Nous sommes parfaitement d'accord. (Rires.)

Blaine—L'orateur, M. Wheeler, occupant le fauteuil. Je désire demander à M. Butler s'il me refuse le droit de rédiger la résolution.

Butler—Je n'ai fait aucune assertion de ce genre.

Blaine—Ne saviez-vous pas que j'avais rédigé la résolution?

Butler—Non, monsieur.

Blaine—Ne vous l'ai-je pas lue?

Butler—Oui, monsieur.

Blaine—Ne vous en ai-je pas montré le manuscrit.

Butler—Oui.

Blaine—Avec ma propre écriture?

Butler—Non, monsieur.

Blaine—C'est d'après ce qu'il a suggéré que j'ai ajouté ces mots: et les frais du comité seront pris sur le fonds casuel de la Chambre. (Applaudissements.)

Butler—Qu'ai-je dit à propos du comité des votes et moyens?

N'ai-je pas dit qu'en aucune circonstance je ne me mêlerai de la résolution, me considérant lié par le caucus?

Blaine—Non, monsieur. La réponse fut qu'en aucune circonstance vous ne voudriez servir comme président.

Butler—Ou avoir rien de commun avec la résolution.

Blaine—Il y a 234 membres de la Chambre des Représentants. Un comité de 13 peut être formé sans que le représentant du Massachusetts y soit. Sa présence n'est pas essentielle à la constitution du comité.

Butler—Pourquoi alors n'avez-vous pas formé un comité sans moi?

Blaine—Parceque je savais très bien que si je ne vous désignais pas l'affaire serait ébruitée dans tout le pays par les cinquante qui ont distribué ce matin votre lettre—et que vous diriez que j'ai composé le comité de républicains faibles, incapables de s'acquitter convenablement des devoirs nécessités par une enquête sérieuse. Telle a été ma raison. (Applaudissements.)

Butler—Je savais que c'était le tour que voulait jouer l'orateur.

Blaine—Oh, le tour! Nous savons maintenant ce que vous voulez dire par ce mot. Je suis bien aise de savoir que le tour a réussi.

Butler—Sans aucun doute.

Blaine—C'est ce tour qui fait le représentant du Massachusetts, responsable de [illegible] du pays.

Butler—C'est cela.

Butler—Entièrement.

Butler—Entièrement.

Blaine—Maintenant comme le représentant du Massachusetts a parlé de convictions que les 88 républicains disent s'il en a été abandonné.

Il n'y a que M. Maynard, du Tennessee, qui pourrait dire qu'il a voté contre son gré, et cela pour avoir le droit de demander la reconsidération du vote. S'il y en a un autre, que le représentant du Massachusetts le désigne.

Butler—Je ne suis pas ici pour rapporter la nature des conversations particulières.

Blaine—Non, mais vous répandrez dans tout le pays des calomnies fondées sur des conversations particulières qui ne peuvent être vérifiées.

Butler—Je vous demande pardon. J'ai dit qu'il y avait un caucus.

Blaine—J'espère que Dieu vous pardonnera, mais je ne vous prie pas de le faire. (Rires.)

Butler—Je prend Dieu mais non pas vous.

Blaine—J'en suis bien aise.

Butler—Je n'ai aucune faveur à demander au Diable et permettez-moi de dire que le Caucus avait décidé quelque chose de final.

Blaine—Le caucus! Que je vous dise une fois pour toutes que le président de ce caucus siégeant à côté de moi, [illegible] sans peur et sans reproche, le représentant du Michigan—M. Blair—a dit comme un homme d'honneur que la décision ne pouvait être regardée comme obligatoire; ou bien ce serait la législation des [illegible] consistant à suspendre non seulement les principes mais encore la loi religieuse des membres, en faveur d'un bill rédigé par le représentant du Massachusetts en violation de tous scrupules de conscience.

Il vient ici et déclare que quoi que ce soit qu'un caucus puisse déterminer, il faut l'appuyer en tout cas. Mais dans les plus mauvais jours de la démocratie, quand le représentant du Massachusetts en faisait partie, on n'a jamais soutenu qu'une majorité [illegible] pouvait lier des hommes sur des matières impliquant des questions de lois constitutionnelles, d'honneur personnel, de scrupules religieux.

Les engagements pour des nominations d'officiers ont toujours été regardés comme obligatoires, mais ce n'est pas la faute de M. Butler si, pour cette fois, on ne les a pas vus liés contre moi. On se rappelle la conduite qu'il a tenue à la Convention de Charleston. (Applaudissements et rires.)

Butler—M. le président.

Blaine—J'ai la parole. Je méprise et dénonce l'insolence du membre du Massachusetts qui ne se souvient que le représentant du 3me district du Maine n'a pas le droit de formuler une résolution.

Et n'aurais pas ce droit quand le représentant du Massachusetts aurait celui de publier dans tout le pays des lettres où il représentait la vérité à sa manière et sans craindre aucune réfutation ni objection. Voilà qui serait un "tour" législatif.

Butler—Et je répète encore le mot.

Blaine—Il y a des répétitions qui ne vont pas au scandale et M. Butler peut répéter tout ce qu'il voudra à ce sujet, excepté la vérité, comme dit son collègue, M. Dawes.

Butler—Je n'ai pas entendu mon collègue parler ainsi.

M. Blaine défend ici la résolution en démontrant que le comité aurait plus de temps qu'il n'en faudrait pour faire un rapport en décembre.

Blaine—Quant à la question de convenance, je fais appel aux membres des deux côtés de cette Chambre pour qu'ils disent si la circulation de la lettre du représentant du Massachusetts, la distribution de cette lettre dans tout le pays par le télégraphe, le dépôt qui en a été fait sur les bureaux de la Chambre, si tout cela n'a pas été calculé dans l'ombre et exécuté clandestinement.

Tout cela est une insulte à l'orateur de la Chambre, et, en cette qualité, elle me touche. Je dénonce la lettre dans toutes ses fausses interprétations, et ses perfides inductions; je dénonce la lettre comme dépourvue de fondement et sans justification, et l'auteur lui-même [illegible] vivra assez pour se repentir de l'avoir écrite et pour en rougir.

NOUVELLES DIVERSES.

New-York, 16—Arrivé en Europe, le steamer Virginia.

Le comité de secours pour les Français demande que le transport des Etats-Unis [illegible] soit envoyé à Philadelphie pour compléter son chargement.

[illegible] "Shamrock" a été placée en commission aujourd'hui.

Concord, New-Hampshire, 16—Les retours de 218 comtés (ou towns) indiquent les résultats suivants pour gouverneur: Pike, républicain, [illegible]; Weston, démocrate, [illegible]; Divers, 1,874; il reste à connaître les votes de 18 towns.

La Chambre sera ainsi composée: 162 républicains, 164 démocrates, douteux 4. Le Sénat 7 républicains et 5 démocrates.

[illegible] candidats démocrates au Congrès sont élus.

Philadelphie, 16—On a arrêté sept des bandits qui ont volé un jeune homme et outragé la jeune fille de 14 ans qui l'accompagnait sur le bord de la rivière.

Boston, 16—Il a été présenté au Sénat du Massachusetts des résolutions qui dénoncent fortement le changement de Sumner comme président du comité des affaires étrangères. La première résolution commence ainsi:

"Le peuple du Massachusetts a vu avec alarme la tentative récente de la part du Président, et qui a malheureusement réussi, de dicter l'organisation d'un comité du Sénat."

Un autre paragraphe dit que la soumission du Sénat menace de détruire les barrières qui s'opposent à l'usurpation de la part de l'Exécutif.

Memphis, 16—Les fortes pluies la nuit dernière ont emporté plusieurs centaines de pieds du chemin de fer du Mississipi et du Tennessee et ont endommagé les autres chemins de fer.

San Francisco, 16—On a enregistré aujourd'hui [illegible]

Harrisburg, Penn., 16—Des résolutions ont été adoptées pour exprimer le regret que Sumner ait été démis du poste de président du comité des relations étrangères. Le vote a été de 15 (tous démocrates) contre 11 républicains.

St-Louis, 16 mars—[illegible]

MARCHES EUROPEENS.

Londres, 16—[illegible] Consolidés [illegible]

Liverpool, 16, [illegible]

MARCHES AMERICAINS.

New-York, 16—au soir—Coton actif et en hausse. Vendu 5,000 balles. Mid. Uplands 15 1/4. Farine ferme.

New-York, 16—Balance à la sous-trésorerie [illegible] en or, et [illegible] en billets.

New-York, 16—Le marché monétaire a clôturé de 4 à 5. Le change est tout ferme, mais est calme, 9 1/4 à 9 7/8. L'or a été très ferme, mais [illegible] durant la journée. Les 6 de 1881 à 115 3/4; les 5-20 de 1862 à 112 3/4; les 65 à 112; les 67 à 112 1/2; les nouveaux à 111; 67 et 68 à 111 1/2; les 10-40 à 109 7/8. Les bonds d'Etat languissants et cotés nominalement. Les 6 de la Louisiane à 69 1/4; les nouveaux à 60 1/2; Les 8 de Levées à 73, et les 8 à 85.

Savannah, 16—Coton en bonne demande. Prix en hausse. Mid. 14 1/8 à 14 1/4. Stock 78,875.

Charleston, 16—Coton calme, mais ferme. Mid. 13 3/4 à 14. Stock 27,874 balles.

Mobile, 16—Coton très ferme. Mid. 14 1/4. Stock [illegible] balles.

Memphis, 16—Coton plus ferme. Low Mid. 13 1/2.

Cincinnati, 16—Coton en bonne demande. Mid. 14 à 14 1/4. Farine ferme et en demande modérée [illegible]. Whisky 87. Provisions inactives. Porc 21 à 21 50.

Chicago, 16 mars—Farine calme; blé [illegible] à 1 cent en hausse; mais [illegible] 1/2 en hausse.

Louisville, 16 mars—Le coton est très ferme et en demande. Middling 13 3/4. La farine est calme mais se maintient. Celle extra de famille $6 25. Les comestibles languissent. Foin de choix $20. Les provisions sont calmes aux cours d'hier. Whiskey 88. Des fortes pluies qui ont régné hier et aujourd'hui ont paralysé les affaires. Le tabac est actif. Vente aujourd'hui de 212 boucauts, $5 50 à $6 50 les lugs, $6 75 à $21 de feuilles [illegible] bright wrapper.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 16—Descendu, le John Kilgour et le John Kyle. Temps clair et couvert. Le fleuve monte lentement.

Memphis, 16—Temps nuageux et frais; le fleuve monte par suite des pluies. Descendus: City of Vicksburg et Belle Lee.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 16, [illegible] P. M.—Pas d'arrivages. Pluie et brouillard.

Dépêches d'hier soir.

Londres, 16 mars—Une dépêche de Lille dit que les champs de bataille du Nord de la France menacent de devenir des foyers d'infection. Des cadavres flottent dans les canaux et les marais.

Le bruit court que Ricciotti Garibaldi est à Paris.

Une dépêche au *Times* annonce que la présence de nombreux garibaldiens à Paris agite la population d'une façon inquiétante pour l'ordre.

Le cabinet a nommé M. Valentin préfet de police de Paris. Cette nomination assure de promptes mesures contre les désordres. La police permettra, cependant, les assemblées qui ont lieu ordinairement [illegible] troubles. Des journaux qui avaient publié des articles incendiaires ont été supprimés.

Berlin, 16—Une longue conférence a eu lieu au ministère des affaires étrangères, et Von Arnim, qui était présent, a reçu de pleines instructions concernant le traité final qui doit être négocié à Bruxelles.

Washington, 16 mars—Le "Loyalist" dit que la commission exigera le serment d'épreuve de ceux qui présenteront des réclamations.

New-York, 16 mars—La *Tribune* a reçu de Washington, une dépêche spéciale qui donne une rumeur d'après laquelle l'Espagne, par l'entremise de Sickles, offrirait de céder Cuba et Porto Rico aux Etats-Unis moyennant cent millions de piastres.

Washington, 16 mars—Chambre—Une terrible altercation a eu lieu, ce matin, entre MM. Blaine et Butler. M. Blaine est descendu de son siége. Les deux adversaires se sont amèrement dénoncés l'un l'autre. M. Butler s'est écrié qu'il avait déjà été attaqué avec plus d'habileté, mais jamais avec plus de méchanceté.

SÉNAT—M. Morton a présenté un mémoire de l'Association républicaine de cette ville, déclarant que les gens de couleur [illegible] par les Ku Klux de leur intention d'aller au Sud.

[illegible]

Passe du Sud-Ouest, 16 mars, midi—Arrivés, le navire Ella S. Thayer, en 50 jours de Liverpool sur lest; la barque Mary, en 6 jours de la Havane sur lest.

New York, 16 mars—Arrivés: steamers Clyde et Idaho; arrivé à destination: Prussian et America.

New-York, 16 mars, midi—Or soutenu à 11 3/8. Sterling 9 3/8 et 10 3/8.

Coton ferme, Orléans 15 3/8. Ventes [illegible].

Londres, 16, midi—Consolidés 91 7/8, bonds 90 1/2.

Liverpool, 16, midi—Coton, plus ferme, Orléans 7 3/8. Ventes 15,000 balles.

CHRONIQUE LOCALE.

UNE MAISON D'ETAT.—Le coup est fait et c'est le *Republican* qui nous l'apprend glorieusement, car il publie la nouvelle dans sa première page, en caractères interlignés, avec tout ce qu'il faut pour attirer l'attention. Cette nouvelle est l'achat, par l'Etat, de dix îlets de terre sur la ligne inférieure de la propriété Foucher, pour la somme de $208,000. L'acquisition embrasse deux îlets faisant face à l'Avenue St-Charles et avoisinant les terrains de M. E. Burthe, sur cinq îlets de profondeur, en tout [illegible] du côté droit de l'Avenue, dans la direction de Carrollton, s'étendant jusqu'aux rues Benjamin et Quatrième, à Greenville. C'est sur cet emplacement que doivent être construites la maison d'Etat et la résidence de l'Exécutif.

On a aussi le projet d'établir un parc public de ses constructions, du côté gauche de l'Avenue St-Charles entre cette Avenue et la Levée. Ainsi le plan est complet; l'Hôtel de la Monnaie que le gouvernement des Etats-Unis est sur le point de rétrocéder à la ville, suivant les conditions de donation faites autrefois, est abandonné; et l'ancien parc de ville si admirablement placé sur le coteau de la Métairie, orné des plus beaux chênes verts qu'on puisse trouver dans les environs de la Nlle-Orléans, est abandonné; une petite bande de spéculateurs triomphe, et les intérêts d'une ville de 200,000 âmes lui sont sacrifiés. Voilà où nous a conduits le gouvernement radical contre lequel nous ne voyons plus qu'un remède, l'établissement d'un comité de vigilance.

UNE INSTITUTRICE CONTRE LA VILLE.—Mlle Caroline D. Hubbard réclame devant les tribunaux une somme de $200 pour des salaires de trois mois comme institutrice dans les écoles publiques de la ville. [illegible]

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Jusqu'à présent, les prisonniers impliqués dans l'affaire du vol de la rue St Louis ont [illegible] jurés, et l'Etat en a récusé dix, [illegible] dans le nombre, sept seulement ont été trouvés satisfaisants pour la poursuite et la défense. En conséquence, personne ne peut dire au juste quand le procès commencera.

PETITES NOUVELLES. — Un Allemand nommé James Baker est mort d'intempérance, hier, chez lui, rue St Louis, No 237.

L'explosion d'une lampe à huile de charbon a failli incendier la maison de M. Gleon, rue Thalia, No 168. On a pu heureusement se rendre maître des flammes et le dommage est fort léger.

Mercredi, vers 2 heures, un blanc inconnu est tombé dans un trou du wharf, entre les rues Sixième et Septième, et s'est noyé.

Un soldat de l'armée des Etats-Unis, John Price, du Tennessee, ayant quelque peu pris de boisson, a eu la malheureuse inspiration d'aller faire visite à Elisa Nicole, [illegible]. Elisa et un de ses associés le nègre Etienne ont été arrêtés. Ce soldat avait encore $800 dans une poche qui n'a pas été visitée [illegible]

VOL.—On a volé mercredi soir, chez M. D. Fisk, rue [illegible]

RAPIDITÉ D'UN TRAIN SUR LE CHEMIN DE FER [illegible]

[illegible]

—Le colonel de Bredow a adressé au maire de Montbéliard la lettre suivante datée du 5 février:

Au maire du canton de Montbéliard.

Par la présente je porte à la connaissance du maire de Montbéliard que le canton de Montbéliard aura à payer la somme de 450,000 fr., dont la ville payera 225,000 fr. et la campagne 225,000.

La commune de Montbéliard et les habitants aisés du canton seront responsables du paiement de cette somme, qui doit s'effectuer au 13 février courant. Plus tard ce sera l'affaire du canton de répartir la somme aussi entre les habitants moins aisés de la campagne quand pour ceux-ci les maux de la guerre seront adoucis.

Si la somme susdite n'est pas entièrement payée, je m'en tiendrai aux biens privés, à l'entier inventaire des fabriques, comme aussi aux personnes des propriétaires riches.

Je vous autorise à publier ceci, et je vous somme de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour rassembler cette contribution.

Le colonel royal, (signé) DE BREDOW.

La ville de Montbéliard a dû payer cette somme énorme pour échapper au pillage. Les réfugiés de Montbéliard habitant Porrentruy ont envoyé 40,000 fr. pour leur part.

☞ A l'enseigne de Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale, nettoyage de Panamas, sans acide. Chapeaux de saison, à bon marché.

ENTREPOT DE TAPIS,
AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES
A. BROUSSEAU & CO.,
IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Articles de Tapisserie, Couvertures de Tables, [illegible]

Conclave Louis No 11, S∴W∴M∴
—INITIATION—
Ce soir, à 7 1/2 heures précises, coin St Louis et Passage de la Bourse. [illegible]
Par ordre du T. E. Chef, E. A. CALONGNE.

SOIERIES
CHINOISES
— ET —
JAPONAISES.
Ayant réussi à acheter tout le stock de Soieries importées par la barque LAWRENCE, directement de Hong-Kong, nous invitons les acheteurs à venir examiner ces étoffes rares.
D. H. HOLMES,
155......RUE DU CANAL......155
— ET —
13......RUE BOURBON......13

GANTS JOUVIN.
Chemises Françaises.
CHEZ
LION & PINSARD,
151 et 153......Rue du Canal....151 et 153
A COTE DE HOLMES.
Nous venons de recevoir [illegible] GANTS DE PEAU garantis JOUVIN. 300 douz. CHEMISES FRANÇAISES pour hommes.

Crescent City Live Stock Landing
—AND—
Slaughterhouse Company.
LE Conseil de Direction de cette Compagnie se compose aujourd'hui comme suit:
E. CAVAROC, Président,
PAUL BOTHERE,
WM. FAGAN,
J. T. AYCOCK,
LOUIS RUCH,
J. P. BOUEDE,
WM. MAYLHIE,
B. BEAUBAY,
J. GITTINGER.
D. SCRUGGS, Secrétaire.
Le tarif habituel demeure en vigueur.
D. SCRUGGS, Secrétaire.

Avis.
Nlle-Orléans, ce 16 mars 1871.
UNE personne connaissant la CULTURE DE LA CANNE A SUCRE, trouverait à s'employer en s'adressant à DROUET & FORSTALL, rue de l'Union. [illegible]

Demande de Cuisinière.
ON demande une BONNE CUISINIÈRE. [illegible]

Demande de Professeur.
UN BON PROFESSEUR Français pour donner des leçons privées. Adresser à "TEACHER," au bureau de "l'Abeille," [illegible]

Avis.
PAR suite d'incendie, MM. DEBBONS & BONNECAZE [illegible] CONFISERIE [illegible] coin des rues Royale et St. Pierre [illegible]

Avis.
ON demande à reprendre au bureau de [illegible] l'Abeille [illegible]

Avis.
DES personnes mariées voudraient adopter un enfant. Écrire au bureau de l'Abeille, sous les initiales V. L.

Avis.
UNE dame mariée désire acheter un magasin de lingerie, de parfumerie [illegible] Ecrire au bureau de l'Abeille, sous les initiales M. C.

AVIS.
UN [illegible] ayant l'expérience des [illegible]

Eglise St.-Augustin.
LES catholiques de la Nouvelle-Orléans, comprenant la langue française, apprendront avec plaisir que le Révérend Père [illegible]

Avis aux bons Fumeurs.
GRAND CHOIX DE CIGARES [illegible]

AD. RINCK,
Peintre de Portraits,
67 . . . . Rue Royale 67

Gants de Coton et Ouate.
[illegible]
CAMPBELL & [illegible]

Etat de la Louisiane.
Paroisse de St-Tammany.
AVIS AUX CONTRIBUABLES.—Toutes les personnes [illegible]
A. CHEVALON.

Vor. HEBERT & Cie,
80, RUE DE CHARTRES,
Coin Bienville,
Librairie Française,
SEULS AGENTS DIRECTS DE:
L'ILLUSTRATION, du MONDE ILLUSTRÉ, de la REVUE DES DEUX MONDES, des MODES-PARISIENNES, ainsi que de TOUTES les publications françaises de MÉDECINE, de LITTÉRATURE, de SCIENCES, d'ARTS, de MODES, etc., etc.
Aussi, du Courrier des Etats-Unis, de El Cronista, du Messager Franco-Américain de New-York.
Articles pour Bureaux.
Un grand et magnifique assortiment de
Papiers peints.
80......RUE DE CHARTRES......80
COIN BIENVILLE.

HISTOIRE ILLUSTRÉE DU SIÈGE DE PARIS,
Dessinée d'après nature et racontée par les premiers artistes et écrivains de L'ILLUSTRATION,
Journal d'Actualité Politique et Militaire.
CETTE intéressante publication [illegible]
A. SIMON, 24, Passage de la Bourse.

Nouvelles Marchandises
du
PRINTEMPS
CHEZ
GUÉBLE & NIPPERT,
137......RUE DU CANAL......137
REÇU par le steamer Chrysolite, de Liverpool, un complet assortiment de GANTS DE PEAU DE TOUS GENRES. [illegible]
GUÉBLE & NIPPERT.

Mme OLYMPE,
144, rue du Canal, 144.
VIENT de recevoir, par le steamer CUBA, de Londres, un assortiment complet de CHAPEAUX de paille pour dames et enfants; FLEURS françaises, RUBANS, etc., etc.

AVIS.
J. TURCOTTE ayant acheté le MAGASIN [illegible] JACKSON, [illegible] J. A. LAROSE [illegible]
TURCOTTE & LAROSE.

Glace de la Louisiane.
[illegible]
P. USNER.

McINTYRE & APPLEGATE,
PLOMBIERS,
Au No 146 de la rue Poydras, Nlle-Orléans, Louisiane. [illegible]

HENRY TRICOU. EUGENE BOISSEAU.
TRICOU & BOISSEAU,
88 - - Common St. - - 88
ONT toujours en main un GRAND ASSORTIMENT de CHAPEAUX [illegible]

F. Ouret,
764 et 766 Broadway, New York.
[illegible]

Prêt d'Argent,
A DES CONDITIONS TRES LIBERALES
Au No 128 rue Royale.
Entre Toulouse et St-Pierre.

Checks,
PAR la banque Germania Nationale, [illegible]
BARRETT, SEYMOUR & Co.

J. H. JENSEN,
—Agent pour la vente de—
Superphosphate de Chaux, DE RHODES,
Guano Ammon, du South Sea, soluble,
Guano Orchilla, DE RHODES,
Les meilleurs engrais qu'offre le commerce.
FACTEUR DE COTON ET NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.
BUREAUX—No 73 de la rue Carondelet.

A. COUTIN,
NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR,
Au No 30 de la rue des Magasins,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Spécialité de Vins, Eaux-de-vie et liqueurs de choix.

Changement de domicile.
[illegible]
P. POUJOL.

Fabrique d'Engrais et Laboratoire DE STERN.
[illegible] LES CÉLÈBRES ENGRAIS. Le Superphosphate de noir animal OU Le noir animal pulvérisé de STERN. Fabriqués par LOUIS STERN & BROS., à la Nouvelle-Orléans (Louisiane). [illegible]

Viande en Grenier, &c.
200,000 livres [illegible]
J. VANHORN & CO.

C. MEHLE & CO.
Négociants Commissionnaires POUR LA VENTE DE BESTIAUX, [illegible] Stock Landing, Nlle-Orléans.

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS,
188 et 200, rue Vieille-Levée, 188 et 200.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
[illegible]
RUE VIEILLE-LEVÉE.
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works:
ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.
Prize Boxes.
BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.
A vendre en gros par NORMAN & REISS.

NATTES INDIENNES
Véritables.
LE consigné ayant fait des achats considérables à la VENTE A L'ENCAN de la cargaison de la barque LAWRENCE, Disposera d'un assortiment complet des
Meilleures Nattes
De Canton,
Aux Prix les plus réduits.
Désireux d'écouler promptement ses marchandises, nous les céderons à une très légère augmentation sur le prix d'achat.
D. H. HOLMES
155......RUE CANAL......155
— ET —
13......RUE BOURBON......13

Robt. E. Lee's Cheap Hat Store.
Corner Royal & St-Louis.
HATS at 25 cts., 50 cts., 75 cts. Extra qualities from $1 to $3. SILK HATS $3 made to order.

MULLS SUISSES
En magasin et attendus.
A vendre par J. G. LINGHAM & CO.
Au No 7 de la rue Carondelet.

Bracelet Perdu.
UNE récompense libérale sera donnée à la personne qui rapportera, au No 174 de la rue de l'Esplanade le BRACELET EN OR perdu [illegible]
S. McLEAN.

Redmond B. Mannion,
30......Rue Carondelet......30
EMET des Lettres de crédit pour voyageurs sur MM. N. M. ROTHSCHILD & SONS, Londres. DE ROTHSCHILD FRÈRES, Paris. S. M. DE ROTHSCHILD, Vienne. M. A. DE ROTHSCHILD & SONS, Francfort. Et tous leurs correspondants.

Annonce.
TRAITEMENT pratique des hernies, chez les deux sexes, et guérison [illegible]

Nouveau Magasin.
AU BON MARCHÉ!
HYPOLITE MENGELLE, ex-associé de la maison J. G. Bernel, vient d'ouvrir un magasin de Cheveux, de Modes et d'Articles de Fantaisie. [illegible]

C. F. HOLLE & CO.,
Négociants Commissionnaires ET EXPÉDITEURS.
Agents pour la vente de célèbre Lager Beer de Cincinnati.
81......Rue des Magasins......81

Propriétés à vendre et à louer.
A Louer,
La MAISON située rue Bourgogne, No [illegible], ayant SIX GRANDES CHAMBRES, avec une cuisine [illegible]

Restaurant à vendre.
MONSIEUR F. AUGUSTE offre à vendre le Restaurant-Café [illegible] "Orleans Exchange" [illegible]

Maison à louer
121 rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourgogne [illegible]
HENRY CHIAPELLA.

A vendre.
UN SALON DE COIFFURE et Magasin de Variétés [illegible]

A Vendre,
[illegible] Une GROCERIE [illegible]
WHISKY.
RECTIFIÉ de choix, de l'Ouest, [illegible] Crescent City. [illegible]
FAIRCHILD & BRIGHAM.

GUANO PELICAN.
LA COMPAGNIE D'ENGRAIS [illegible]
J. D. GULLETT.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 16 MARS—CLASSE No 64.
75 30 14 66 46 39 71 68 13 4 75 48
Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salles de la Compagnie.
HOWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs.
[illegible]
Nlle-Orléans, Louisiane, ce 16 mars 1871.
E. PERALTA, [illegible], Commissaires.

LA SALAMANDRE,
Compagnie d'Assurances contre l'Incendie.
COIN DES RUES ROYALE ET DOUANE.
CHARLES ROMAN, JULES LE MORE.
[illegible]

Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nouvelle-Orléans.
CAPITAL......$500,000.
[illegible]

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans.
(Incorporée le 15 mars 1855)
[illegible]

Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire,
CONTRE L'INCENDIE.
Capital......$5,000,000 en or.
[illegible]

[illegible]

DENTISTES.
Le Dr. CHARLES K. KELLS, DENTISTE.
[illegible]

$20 Seulement $20.
[illegible]

Musique. Pianos.
GRAND RABAIS.
M. ELIE,
RUE ROYALE
[illegible]

AVIS.
Mme. Vve. C. SAUSSAYE.
[illegible]